

Séance extraordinaire du 16 juin 2025

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil
de la municipalité de Saint-Wenceslas
tenue le 16 juin 2025 à 19h00 au centre communautaire,
situé au 1025, rue Hébert.**

Sont présents :

Madame la mairesse :	Martine Bechtold
Madame la conseillère:	Nicole Lafrance Dubord
Messieurs les conseillers :	Serge Hélié
	Jean-Marc Beauchemin

Les membres présents forment le quorum.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Madame Martine Bechtold, mairesse de la municipalité de Saint-Wenceslas. Madame Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière fait fonction de secrétaire de la séance.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution
2025-113

Sur la proposition de Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Serge Hélié
l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Martine Bechtold, mairesse

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Présentation et dépôt des états financiers et rapport du vérificateur
- 4.0 Acte de servitude en faveur de Télébec et Hydro-Québec – Mandat
- 5.0 Construction d'une conduite d'eau potable par forage (Rang 9) – Adjudication du contrat
- 6.0 Période de questions
- 7.0 Clôture de la séance

3.0 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Considérant que madame Caroline Leduc de Groupe RDL de Victoriaville, comptables agréés, présente les états financiers de la municipalité de Saint-Wenceslas au 31 décembre 2024 ;

Considérant qu'en vertu de l'article 176.1 du Code municipal, la directrice générale et greffière-trésorière doit déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur doit être transmis en vertu de l'article 176.2;

Résolution
2025-114

Sur la proposition de Serge Hélié
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin
Il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver les états financiers au 31 décembre 2024.

Martine Bechtold, mairesse

4.0 ACTE DE SERVITUDE EN FAVEUR DE TÉLÉBEC ET D'HYDRO-QUÉBEC - MANDAT

Résolution
2025-115

Sur la proposition de Jean-Marc Beauchemin
Appuyée par Serge Hélie
Il est unanimement résolu par les conseillers de mandater « Comeau et Trépanier », notaires, pour la préparation de l'acte de servitude en faveur de Télébec et Hydro-Québec (parc industriel).

Martine Bechtold, mairesse

5.0 CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE PAR FORAGE (RANG 9) – ADJUDICATION DU CONTRAT

Considérant que suite à l'adoption de la résolution portant le numéro 2025-084, la municipalité de Saint-Wenceslas a procédé à un appel d'offres sur SEAO, et ce, pour la construction d'une conduite d'eau potable par forage (Rang 9);

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 juin 2025;

Considérant que 6 entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 10h, le 11 juin 2025;

<i>Nom de l'entreprise</i>	<i>Montant (incluant les taxes)</i>
Les entreprises Delorme (St-Cyrille-de-Wendover)	137 211.17 \$
L4 Construction inc. (Sainte-Françoise de Lotbinière)	209 949.80 \$
André Bouvet Ltée (Bécancour)	119 996.53 \$
Fusosol inc. (St-Louis de Gonzague)	194 014.58 \$
Excavation McBM (Saint-Edmond-de-Grantham)	171 039.39 \$
Cité Construction TM inc. (Thetford Mines)	326 494.74 \$

Résolution
2025-116

Sur la proposition de Serge Hélie
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin
Il est unanimement résolu par les conseillers que le conseil octroie le contrat à l'entreprise « André Bouvet Ltée », plus bas soumissionnaire jugé conforme par la firme Génicité, pour la construction d'une conduite d'eau potable par forage (Rang 9) conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission déposée, au montant de 119 996.53 \$ (taxes incluses).

Martine Bechtold, mairesse

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

SANS OBJET

7.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution
2025-117

L'ordre du jour étant épuisé,
Sur la proposition Nicole Lafrance Dubord
Appuyée par Jean-Marc Beauchemin
Il est résolu unanimement de lever la séance à 19h33.

Martine Bechtold, mairesse

Séance extraordinaire du 16 juin 2025

DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Carole Hélié, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Wenceslas, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour toutes les dépenses encourues et engagées à ce procès-verbal.

Carole Hélié

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS

Je, Martine Bechtold, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martine Bechtold

Carole Hélié,
Directrice générale et
greffière-trésorière

Martine Bechtold, Mairesse